

# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

SEPTIEME REUNION ANNUELLE  
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

## RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Séance d'ouverture

lundi 11 janvier 1971

YAOUNDE



PRESIDENCE DE M. VALS

Vice-Président sortant

La séance est ouverte à 16 h.30 dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, fédérale du Cameroun.

Ouverture de la réunion annuelle de la Conférence

Le PRESIDENT déclare ouverte la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association.

Composition de la Conférence

Le PRESIDENT communique qu'il a reçu des présidents des Parlements des Etats africains et malgache associés et du président du Parlement européen la liste des représentants membres de la Conférence, dont les désignations ont été faites conformément aux dispositions de la Convention d'association et du Règlement de la Conférence.

La liste des membres et des-délégués à la Conférence sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

Excuses

Le PRESIDENT informe la Conférence que M. SCALBA, président de la Conférence, MM. FURLER et TERRENOIRE, vice-présidents, et MM. HABIB DELONCLE, HUNAUT et GALLI s'excusent de ne pas avoir la possibilité de participer aux travaux de la réunion annuelle de la Conférence.

Election du Président

Le PRESIDENT communique qu'il a reçu des représentants des Parlements des Etats associés la candidature de M. Philippe YACÉ.

(Applaudissements)

La Conférence procède par acclamations à l'élection de M. Philippe YACE, qui est proclamé président de la Conférence parlementaire de l'association et qui prend place au fauteuil présidentiel.

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Président

Election des Vice-Présidents

La Conférence désigne par acclamations comme vice-présidents :

M. Mario SCALBA

MARIGOH M'BOUA

Francis VALS

Mohamed FALL BABAHA

Giovanni BERSANI

Jean-Baptiste ANDRIANATORO

Jan BAAS

Alfred NZONDOYO

Raymond TRIBOULET

La séance est suspendue à 16 h. 35.

°°°

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Président

La séance est reprise à 17 heures.

Allocution de M. MARIGOH M'BOUA, président de l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun

M. MARIGOH M'BOUA, Président de l'Assemblée Nationale fédérale du Cameroun, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président de la République,

Laissez-moi d'abord, d'un mot, remercier Votre Excellence d'avoir pu, malgré un emploi du temps chaque jour plus harassant, rehausser la solennité de cette séance d'ouverture de notre Conférence par votre auguste présence.

Apôtre fervent de la coopération internationale et interafricaine, vous saisissez ainsi cette occasion, comme toutes celles qui ont pu s'offrir dans le passé, pour venir personnellement rendre à la coopération eurafricaine, l'hommage que lui valent ses mérites, lui insuffler l'audace et l'optimisme qu'exige la poursuite de sa longue et difficile mission, lui témoigner la foi du Cameroun en son avenir.

Monsieur le Président de la Conférence Parlementaire de l'Association, Monsieur le Président du Conseil d'Association, Monsieur le Président du Conseil des Ministres des Communautés européennes, Monsieur le Commissaire, membre de la Commission des Communautés européennes, honorables délégués, Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'était il y a 8 ans, le 20 juillet 1963, dans cette capitale, naissait dans la douleur mêlée d'espoir et de joie de tout enfantement comme de toute création, la 1ère Convention d'Association que l'on peut maintenant appeler, par la reconstitution des choses, Yaoundé I.

C'était il y a un peu plus d'un an, le 29 juin 1969, dans cette même capitale, cette fois-là dans cet hémicycle de l'Assemblée Nationale, renaissait la Convention dite Yaoundé II. C'est aujourd'hui, dans ce même hémicycle, la réunion inaugurale de la 7ème session de notre Conférence.

Cette première réunion parlementaire de l'Association en terre camerounaise évoque alors, pour les uns, ceux qui arrivent à Yaoundé pour la première fois, un pèlerinage, pour les autres, ceux qui y reviennent, un retour aux sources de l'Association.

Aussi est-ce pour moi un insigne honneur en même temps qu'un plaisir ému, d'adresser aux uns et aux autres, Européens et Africains et Malgaches, l'amical et chaleureux salut du peuple et du parlement camerounais, et de vous souhaiter un agréable et utile séjour au Cameroun, terre prédestinée à l'hospitalité et à la rencontre et surtout à Yaoundé, ce haut-lieu qui, par notre commune volonté, est devenu le berceau à jamais historique de l'Association.

Monsieur le Président de la République, Honorables Délégués, Mesdames, Messieurs, il n'est ni dans mes intentions ni d'ailleurs dans ma mission en cette circonstance, de vous entretenir des problèmes auxquels va se trouver confrontée la nouvelle Convention entrée en vigueur effective et définitive depuis le 1er janvier dernier.

Qu'il me suffise, loin de toute illusion comme de tout défaitisme, de rappeler qu'avec cette deuxième Convention, l'Association aborde une phase décisive de son devenir; car à

l'actif et au passif de son héritage, viennent se greffer les problèmes que secrète inévitablement l'évolution houleuse des idées et des relations et conjonctures internationales de notre temps.

Qu'il me suffise aussi de dire que par-delà ses vicissitudes d'hier et de demain, l'Association, désormais assise comme elle l'est sur des institutions, des méthodes et des principes éprouvés, doit rester elle-même, c'est-à-dire une entreprise spécifique et d'avant-garde par laquelle 6 Etats européens développés ont su prendre le pari historique et exemplaire de coopérer à égalité avec 18 Etats africains et malgache en voie de développement, pour lever ensemble le sévère défi du sous-développement de ces derniers.

Mon vœu est alors que, par la valeur d'inspiration dont ils se sont toujours révélés doués, nos débats et résolutions revivifient de leur sève et fécondent de leur graine l'Association renouvelée afin qu'elle continue à tenir ce pari, l'un des plus difficiles mais aussi des plus exaltants de tous les temps.

Vive la Conférence parlementaire de l'association !

Vive la coopération entre l'Europe et l'Afrique et Madagascar !

(Applaudissements)

Allocution de M. EL HADJ AHMADOU AHIDJO, président de la République fédérale du Cameroun

M. EL HADJ AHMADOU AHIDJO, président de la République fédérale du Cameroun, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le président de la Conférence parlementaire,

Messieurs les parlementaires,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter, au nom du gouvernement et du peuple camerounais, une chaleureuse bienvenue dans notre pays et singulièrement à Yaoundé, capitale de la République fédérale du Cameroun, qui s'honore une fois de plus de recevoir des éminents représentants des Etats membres de l'Association et dont le nom a été intimement mêlé à l'histoire de l'Association, qu'il en est devenu le synonyme.

Est-il besoin de rappeler, en effet, que par deux fois, le 20 juillet 1963 et le 29 juillet 1969, la Convention liant les six Etats de la C.E.E. aux dix-huit E.A.M.A. a été signée à Yaoundé ? La tenue de vos assises dans cette ville, à nos yeux, représente par conséquent un véritable "retour aux sources" et témoigne de l'intérêt constant que le Cameroun et ses partenaires se portent réciproquement dans le cadre des institutions de l'Association.

Permettez-moi, messieurs les parlementaires, de vous en remercier de tout cceur. Permettez-moi surtout de féliciter les membres de la Conférence parlementaire de l'Association pour l'action incessante qu'ils ont su mener pour consolider l'Association du Marché commun avec nos dix-huit Etats africains et malgache, notamment au moment du renouvellement de la Convention.

Les problèmes qui se sont posés alors étaient particulièrement ardues. Les E.A.M.A. avaient pu faire le bilan des cinq années d'exécution de la première Convention de Yaoundé et y avaient relevé bien des insuffisances.

.../..



Sur le plan des échanges, tout d'abord, les statistiques démontraient la faiblesse de la progression des ventes des produits des E.A.M.A. sur le marché de la Communauté, alors que les ventes des pays tiers y avaient conquis beaucoup plus rapidement une place importante et que les Etats membres de la C.E.E. avaient confirmé sur le marché des E.A.M.A. leur large prépondérance.

La mise en place des aides à la production agricole et du soutien des prix avait constitué un palliatif à certaines situations extrêmes mais n'avait pas permis à l'agriculture des E.A.M.A. de devenir réellement compétitive en un délai aussi court, rendant ainsi normalement nécessaire de poursuivre cette forme d'aide en l'intensifiant.

Dans les autres secteurs, les aides financières du FED et de la BEI avaient permis des interventions efficaces mais souvent sans commune mesure avec les besoins réels des Etats, notamment dans le domaine de l'infrastructure, où ces besoins sont malheureusement énormes.

Devant cette situation, les E.A.M.A., reconnaissant l'effort financier accompli par leurs partenaires européens, pouvaient s'attendre à une prolongation de cet effort ainsi qu'à des mesures tendant à améliorer les insuffisances constatées. Ils abordèrent donc la négociation de la seconde Convention de Yaoundé avec de grandes espérances et une totale confiance dans la compréhension de leurs partenaires.

Cependant, dès le début de la négociation de la seconde Convention d'Association, nos partenaires firent connaître leurs positions en ne tenant souvent suffisamment pas compte de l'expérience de la Convention précédente, ni pour corriger ce qui avait été pris en défaut, ni pour poursuivre ce qui avait réussi.

C'est à ces moments difficiles que la voix courageuse de certains d'entre vous, messieurs les parlementaires, s'est élevée pour plaider la cause des Etats associés, et c'est en grande partie grâce à vous que certains gouvernements se sont émus et ont consenti les concessions qui ont rendu possible l'aboutissement des négociations.

.../..

Je ne poursuivrai point, rassurez-vous, l'historique des négociations de la seconde Convention de Yaoundé, pas plus que je ne dresserai à nouveau le bilan des résultats obtenus: d'autres l'ont déjà fait, à d'autres tribunes, et votre information sur ce point est déjà, je n'en doute pas, la plus vaste possible.

Je me bornerai par conséquent à rappeler quelques points essentiels au moment où vous allez entamer vos débats toujours si utiles.

Si l'on examine l'économie des pays associés, on peut y constater la prépondérance de l'agriculture: c'est donc le problème de la rémunération de la production agricole qui constitue notre principal souci, cette rémunération étant le moyen d'existence unique de la majeure partie de nos populations.

Il est, de ce fait, vital de vendre nos produits agricoles; or, si on excepte la production vivrière à laquelle s'offre, à l'échelon national, un marché constant mais restreint, il faut constater que la vente à l'exportation de ces produits demeure l'opération primordiale dans la création du revenu national.

Depuis plusieurs années, les économistes n'ont pas manqué de s'inquiéter du phénomène de la dégradation des termes de l'échange entre les pays à structure industrielle et ceux à prédominance agricole. Les pays en voie de développement vendent de moins en moins cher alors que les produits industriels dont ils ont besoin subissent une hausse constante.

Cette tendance mondialement connue et dénoncée se maintient néanmoins sans qu'une action efficace puisse la freiner à l'échelon mondial.

C'est donc, dans le cadre d'associations continentales telles que la nôtre que nous pouvons espérer trouver les remèdes les plus concrets et les plus efficaces. Or, nous avons pu constater par l'évolution de nos échanges avec le Marché commun, qu'au cours de la première Convention, la croissance des exportations des E.A.M.A. avait été faible dans l'ensemble, et, en tout cas, inférieure au rythme observé pour les importations de la C.E.E. en provenance de pays tiers d'Amérique du Sud ou d'Asie.

Nous pouvions donc nous attendre à ce que la seconde Convention de Yaoundé contienne des dispositions permettant aux produits agricoles des E.A.M.A. de maintenir et même d'élargir leurs débouchés privilégiés sur le marché communautaire.

Cet espoir s'autorisait en outre de la position prise depuis les Conférences d'Alger et de New-Delhi, où il avait été reconnu qu'un certain nombre de pays, pour la plupart africains, se trouvaient particulièrement défavorisée et méritaient une aide par des mesures spéciales. L'Association nous paraissait tout naturellement être l'un des cadres dans lesquels ces mesures spéciales pouvaient être prises avec les meilleures chances d'efficacité.

Nous avons, au contraire, assisté à une restriction des voies et moyens permettant à nos produits de trouver des débouchés satisfaisants en Europe: la Communauté a tout d'abord indiqué son intention de réduire son tarif extérieur commun sur des produits fondamentaux parmi nos exportations, notamment le café, le cacao et l'huile de palme.

On peut craindre que ces mesures ne favorisent encore davantage les pays tiers dont j'ai évoqué plus haut les progrès croissants et ne contribuent à diminuer la rémunération de nos producteurs qui devront s'aligner de plus en plus sur les conditions du marché mondial dont on connaît l'âpreté.

Certes, la Communauté est libre de manipuler son tarif extérieur, de même qu'elle est libre de maintenir des taxes intérieures élevées sur les produits tropicaux et de frapper de prélèvements les produits qu'elle considère comme homologues ou concurrents, même si cette concurrence ne porte que sur des quantités minimes.

Pourrait-on alors, en contrepartie, penser qu'il existe deux catégories d'agriculteurs dans l'Association et que le paysan du Hanovre, de Beauce ou de Lombardie mérite d'être protégé dans le cadre de la politique agricole commune alors que le paysan de Casamance ou du Logone devra demeurer nu et désarmé devant les exigences d'un marché impitoyable où l'acheteur exerce des effets de puissance souvent aggravés par la spéculation des courtiers.?

Dans la première Convention de Yaoundé, il semblait toutefois que le problème de l'aide à la production et à la commercialisation des produits agricoles avait été estimée à son importance réelle, car des solutions valables avaient été retenues, notamment le système des aides à la production qui avait permis d'intervenir pour des opérations de soutien des prix en cas de conjoncture difficile et d'obtenir des améliorations structurelles importantes, déterminées selon un calendrier méthodique qui devait aboutir à une amélioration sûre et progressive des conditions de production et de vente.

Or, la nouvelle Convention a abandonné ce système, malgré les résultats positifs qui avaient été obtenus; le soutien des prix a été, en effet, réservé à des cas exceptionnels et catastrophiques et les aides à la production ont perdu leur caractère méthodique. On peut, certes, espérer que de nouvelles actions de développement, plus ou moins intégrées, et des aides permettant d'améliorer la commercialisation et le marketing viendront compenser la disparition du système précédent. Toutefois, l'aperçu global de la situation en matière d'échanges nous autorise encore à en douter.

C'est pourquoi, messieurs les parlementaires, une certaine inquiétude demeure sur le devenir de nos productions agricoles qui malheureusement resteront, pour longtemps encore, la part essentielle de nos économies. A l'heure où des négociations internationales souvent fort bien intentionnées au départ, ne font que révéler d'après intérêts commerciaux, qu'il s'agisse de

libéralisme ou de commerce dirigé, nous voudrions nous plaire à voir dans l'Association, un havre de paix et de compréhension, où l'harmonie serait possible dans les échanges commerciaux grâce à un souci permanent de respecter l'équilibre des partenaires tout en encourageant le développement des moins favorisés.

On pourrait opposer au secteur agricole, dont le bilan apparaît peu optimiste, les perspectives beaucoup plus dynamiques établies pour l'industrialisation. A cet égard, il faut féliciter les négociateurs de la nouvelle Convention qui ont placé de grands espoirs dans les perspectives d'industrialisation des économies des E.A.M.A. et qui ont mis au point des dispositifs permettant une aide efficace.

Seule, en effet, la voie de l'industrialisation pourra procurer à nos économies des taux de croissance leur permettant de suivre une courbe ascendante, et de réduire quelque peu l'écart qui les sépare des pays développés. Toutefois, l'industrialisation n'est pas une panacée. Nous avons besoin d'une industrie rationnelle, se développant harmonieusement et répondant à des besoins réels, tout en respectant les impératifs de rentabilité.

Or, une industrie rentable, dynamique et prospère suppose que bien des conditions soient remplies au départ; il s'agit avant tout des conditions offertes par l'infrastructure, notamment en matière d'énergie et de transport qui me paraissent être les éléments fondamentaux de la réussite industrielle; cependant, la caractéristique de nos Etats en voie de développement est précisément de ne posséder qu'une maigre infrastructure.

Comment peut-on, dès lors, penser à industrialiser efficacement un pays où l'énergie est rare et chère et où les voies d'évacuation sont inexistantes ou en mauvais état ? C'est pourquoi il me paraît nécessaire de souligner que tout effort que la Communauté voudra faire dans le domaine de l'industrialisation devra nécessairement être précédé ou accompagné d'efforts plus grands encore pour installer le cadre infrastructurel indispensable à la valorisation d'un potentiel industriel.

Dans ce domaine, nos besoins sont énormes et, il faut bien le dire, hors de proportion avec les aides financières qui nous sont actuellement consenties. Il ne faudrait pas non plus ignorer que les perspectives d'instauration des préférences généralisées, pour généreuses qu'elles soient, sont de nature à obérer dans l'avenir les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A. qui se trouvent précisément largement en retard par rapport à d'autres pays en voie d'émergence, essentiellement parce qu'ils ne possèdent pas encore cette infrastructure d'accueil indispensable pour faciliter l'implantation des industries et leur permettre de fonctionner normalement.

Le handicap est tel qu'il y a lieu de douter que les E.A.M.A. puissent, à quelques exceptions près, profiter réellement du système des préférences généralisées sur les produits transformés. Pourtant, il est nécessaire de concevoir dans nos Etats des industries d'exportation en raison du caractère souvent trop limité de nos marchés et de l'homologie des produits industriels que nous fabriquons dans chaque Etat associé; il conviendrait en outre de tenir compte des possibilités de transformation de nos produits agricoles qui nous confèrent une vocation à exporter ces produits au plus haut degré d'élaboration et de conditionnement pour en améliorer les valeurs ajoutées nationales.

Ainsi que vous pouvez le constater, messieurs les parlementaires, je n'ai pas voulu dresser de la situation actuelle un tableau laudatif, mais essayé, au contraire, d'appeler votre réflexion sur nos réalités africaines et malgaches. Ces réalités, malheureusement, ne peuvent être considérées comme brillantes dans le contexte actuel : notre production agricole reste largement soumise aux vicissitudes des cours mondiaux et sera de moins en moins protégée sur ses marchés traditionnels; nos perspectives industrielles sont largement liées au développement de l'infrastructure pour laquelle nous ne disposons pas de moyens suffisants de financement ni à l'échelon national ni sur le plan international.

Et je me suis volontairement limité au secteur économique sans vouloir aborder d'autres problèmes que vous savez pourtant essentiels et urgents. A titre d'exemple, la montée d'une immense jeunesse vis-à-vis de laquelle nous sommes comptables d'un avenir meilleur, mais qui représente des besoins énormes en matière de formation, d'assistance sanitaire et d'emploi.

Cette analyse ne doit néanmoins pas incliner au pessimisme car nous éprouvons la volonté de progresser et nous savons que cette volonté est comprise et encouragée à l'extérieur, grâce à des hommes tels que vous, messieurs les parlementaires, qui suivez toujours nos difficultés avec sympathie et vous efforcez de maintenir constamment en éveil la conscience de vos concitoyens.

L'Association, en tout état de cause, a prouvé sa solidité et, notamment à l'occasion du renouvellement de la Convention, notre volonté commune de coopération a été mise à l'épreuve et en est ressortie plus forte encore. Cette continuité est déjà, j'ose l'espérer, un gage de pérennité.

Devant l'évolution des idées et des hommes, l'Association demeure et sait s'adapter. En outre, une collaboration efficace entre représentants de la Communauté et des Etats associés a permis de dégager une véritable unité de pensée et d'action au sein des organismes internationaux. Nous ne pouvons que souhaiter que cette collaboration se poursuive et permette des solutions fécondes, aussi bien à l'échelle des Nations Unies qu'au niveau de nos vingt-quatre Etats.

En citant ce chiffre, peut-être devrais-je réserver l'avenir en mentionnant les perspectives d'élargissement de notre Association. La Communauté constitue un ensemble ouvert susceptible d'accueillir de nouveaux partenaires. Il ne peut en être différemment de l'Association qui n'entend pas constituer un club fermé mais évoluer dans l'intérêt bien compris de ses partenaires.

Nous suivons donc avec intérêt les négociations actuelles de la Communauté avec la Grande-Bretagne car nous sommes conscients de leur importance et de leur incidence future sur l'Association. Nous ne pouvons de même que voir avec sympathie l'arrivée de nouveaux partenaires dans une association plus vaste et plus forte. Bien entendu cet élargissement n'aura de sens que dans la mesure où les buts de l'association initiale auront été préservés et notamment celui de concourir avec le maximum d'efficacité au progrès des Etats associés à la Communauté.

Nous espérons par conséquent de l'évolution actuelle qu'elle amène une compréhension encore plus large de nos besoins et des solutions mieux adaptées à nos problèmes. Nous nous refusons à nous partager entre l'inquiétude et l'espoir. Nous avons l'habitude du dialogue sincère et ouvert entre partenaires de bonne volonté; comment, dès lors, douter que les solutions soient aussi bonnes que possible?

Messieurs les parlementaires, votre rôle dans ces perspectives nouvelles sera plus important encore que dans le passé. Représentants des six Etats du Marché commun et des 18 EAMA, votre assemblée se trouve judicieusement placée pour définir les perspectives de demain, avec la justesse et la hauteur de vues dont vous avez toujours fait preuve lors de vos précédents travaux.

Mais ce rôle, pour être pleinement efficace, doit, dans l'intérêt même de l'Association, s'exercer en dehors de toute immixtion dans les affaires intérieures des Etats membres et dans le plein respect de la souveraineté de chacun des partenaires de la coopération eurafricaine.

M'appuyant sur la haute conscience et la parfaite compétence qui sont vôtres, je m'autorise à vous dire que les Etats associés comptent plus que jamais sur vous. Bien que vos débats ne puissent déboucher directement sur des décisions pratiques, votre audience et votre autorité morale vous permettent d'exercer une large influence sur la politique de l'Association. Je souhaite par conséquent que, cette fois encore, vos travaux vous permettent



des échanges de vues fructueux et que l'attention des institutions communautaires et des gouvernements soient mobilisée pour bénéficier de votre clairvoyance.

Je souhaite que celle-ci éclaire comme un phare la voie de l'association en projetant ses rayons vers les lointains encore indécis mais prometteurs où notre commune volonté l'engage. Vers ces lointains qui correspondent à l'évolution du monde et aux aspirations profondes de l'humanité et que Teilhard de Chardin, dans une vision prophétique décrivait ainsi: "Le bloc humain, qu'on pouvait croire immobile ou immobilisé, vient de se remettre en marche; le démarrage achève de se faire et la vitesse s'accélère sous nos yeux, rendant parfaitement vain de notre part tout effort pour résister, soit physiquement soit spirituellement, au mouvement qui désormais nous entraîne. Aussi longtemps qu'il durera, le monde humain ne peut plus continuer à exister qu'en s'organisant toujours plus étroitement sur lui-même. Nous nous imaginons traverser seulement un orage. En réalité, nous sommes en train de changer de climat".

Oui, changer de climat, car c'est bien à travers l'organisation de cercles de plus en plus larges de coopération que l'humanité, désormais consciente de l'unité de son destin, fait l'apprentissage de la solidarité, de la justice et de la fraternité et fonde de manière durable la paix du monde.

Nous sommes encore à l'époque des vœux. Permettez que je termine en souhaitant que l'Association qui, à juste titre, est déjà considérée comme un bel exemple de coopération réaliste et efficace, continue à oeuvrer efficacement pour l'avènement de ce climat nouveau dans le monde et en formulant les vœux les plus ardents de paix et de prospérité à l'endroit des peuples que vous représentez, pour votre bonheur personnel et pour le succès toujours grandissant de la coopération entre l'Europe et l'Afrique.

Vive la Conférence parlementaire de l'association !

Vive la coopération internationale!

(Vifs applaudissements)

Allocution de M. VALS, vice-président de la Conférence

M. VALS, vice-président de la Conférence, prononce l'allocution suivante :

M. le président de la République fédérale, M. le président de l'Assemblée fédérale, M. le président du Conseil, MM. les Ministres, MM. les Ambassadeurs, chers collègues!

Des raisons de santé ont empêché le président du Parlement européen de participer personnellement à cette séance solennelle de la Conférence parlementaire de l'Association. M. Scelba m'a prié de vous transmettre avec son profond regret ses vœux les plus sincères pour le succès des travaux qui nous attendent, dans la conviction que cette Conférence confirmera l'esprit de collaboration et de coopération fructueuses sur lequel est fondée notre Association.

M. le président, MM. les Ministres, mes chers collègues! Depuis la Conférence de Hambourg de janvier 1970, plusieurs faits ont marqué la vie de notre Association et - pourquoi ne pas le reconnaître - une certaine incertitude due au retard intervenu dans la ratification de la nouvelle Convention de Yaoundé. Ce retard a même accrédité certaines craintes qui, aujourd'hui, après l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention, sont heureusement dissipées. C'est là le premier résultat dont il faut nous réjouir, car, en dépit d'événements qui ne sont pas toujours facilement compréhensibles, les faits ont démontré l'existence de la volonté commune de progresser sur la voie de l'association et de la collaboration.

Il ne m'appartient pas, au cours de cette séance solennelle, d'évoquer les résultats positifs que notre Association a atteints. Notons cependant au plan commercial qu'une augmentation globale plus encourageante des échanges s'est opérée. En effet, les exportations des pays associés vers la Communauté ont augmenté pour la première fois depuis longtemps d'un taux supérieur à celui du commerce mondial. Cette évolution des échanges, satisfaisante pour l'ensemble des EAMA couvre cependant des situations bien différentes entre les 18 et le commerce par produits montre que les prix à la production et à la vente de certains d'entre eux ont connu des

baisses préoccupantes pour quelques pays. Néanmoins, les efforts déployés par les Etats associés leur ont permis de diversifier leurs exportations et d'élargir l'éventail des produits offerts sur le marché européen.

Sur le plan de la coopération financière et technique, il faut reconnaître que le retard dans la ratification de la nouvelle Convention de Yaoundé n'a pas empêché la Communauté d'agir de façon concrète et de mettre à l'étude, pendant la période transitoire, les projets d'investissements à financer sous le 3ème Fonds Européen de Développement. Cela aussi me semble un résultat positif, car il a marqué la volonté de réagir de façon active et avec une volonté politique indéniable à des événements qui ont risqué de retarder le développement de l'Association.

En troisième et dernier lieu, je voudrais dire quelques mots sur les perspectives qui s'ouvrent pour notre Association au moment où la Communauté européenne tend à s'élargir. Il serait inutile de se cacher que l'élargissement de la Communauté européenne pourra comporter, pour les pays associés, des risques et, en tout état de cause, une responsabilité et un engagement accrus. Mais je suis convaincu que les 24 partenaires feront preuve, dans le cadre des institutions de l'Association, de lucidité, d'imagination et d'audace pour que l'Association connaisse une impulsion nouvelle tout en marquant leur volonté politique de maintenir ce qu'ils ont construit ensemble.

C'est justement là, MM. les présidents, MM. les Ministres, mes chers collègues, la signification profonde de notre action au sein de l'association. La Conférence parlementaire est une institution politique et c'est à elle qu'il appartient de mettre en valeur les éléments politiques de l'Association. Personne ne peut croire que la coopération entre européens, africains et malgaches instaurée sur la base de la Convention de Yaoundé soit un fait purement économique ou tout simplement commercial. Notre Conférence est là pour démontrer qu'à la base de cette coopération il y a une volonté commune, la même conception de certaines valeurs de la vie sociale, de l'affirmation de certains principes de li-

berté et de paix sur lesquels est fondée notre action. Au sein de cette association, la Communauté européenne et les pays africains et malgache associés défendent les mêmes idéaux, l'affirmation des valeurs morales, les Droits de l'Homme et le respect de la dignité humaine.

Nous sommes convaincus que cette Conférence, dans cette ville de Yaoundé, qui appartient déjà à l'histoire de l'association, constituera une pierre fondamentale dans la route vers l'avenir d'une coopération qui sert à la cause de la paix et du progrès.

(Applaudissements)

Allocution de M. PHILIPPE YACE, président de la Conférence

Le PRESIDENT prononce l'allocution suivante :

C'est en qualité de président de la Conférence parlementaire de l'Association que j'ai l'honneur de prendre la parole après les si brillants discours du président de l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun, M. Marigoh M'Boua et de M. Vals, vice-président de la Conférence, à qui nous demandons de dire au Président Scelba combien son absence à Yaoundé a été unanimement ressentie.

Je m'adresserai tout d'abord au président de la République fédérale du Cameroun, Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo pour l'assurer que nous avons été sensibles à la délicatesse et à la grande élévation de pensée, de propos qui traduisent sa profonde amitié à notre endroit et une très rare conscience des problèmes qui se posent à l'Afrique et au monde; pour lui exprimer notre respectueuse gratitude : il a tenu malgré les multiples devoirs de sa charge et les servitudes innombrables qui s'y rattachent à honorer de sa présence la séance d'ouverture de nos travaux. Je le remercierai lui, le chef de ce grand pays, ses collaborateurs et le peuple camerounais des manifestations multiples d'amitié et des attentions diverses qui nous sont réservées depuis notre arrivée.

De voir un Cameroun qui grâce à sa stabilité se trouve en mesure de promouvoir son développement intérieur et de jouer un rôle naturellement éminent dans le concert des Nations africaines, oui, tout cela, Monsieur le Président de la République, donne à nos remerciements une résonance et une dimension tout à fait particulières.

Je voudrais également en votre nom à tous dire toute notre affectueuse admiration au président de l'Assemblée nationale fédérale, M. Marigoh, et le féliciter pour la remarquable qualité de l'organisation qu'il a bien voulu mettre en place à l'occasion de cette conférence.

.../..

A l'heure où l'association prend un nouveau départ, je me dois de dire qu'elle doit beaucoup à M. Rochereau qui nous a quittés: son dévouement, sa connaissance d'un dossier capital pour le développement de nos pays, en un mot son action au niveau de la Commission, est bien de celles qui valent à leurs auteurs la profonde reconnaissance de tous ceux que nous représentons ici. Mais notre peine de le voir partir est allégée par l'assurance que nous avons de voir poursuivre son oeuvre par un homme compétent, sérieux, connaissant profondément l'Afrique et ses problèmes, M. Deniau que nous avons l'agréable devoir de saluer.

Je crois pouvoir dire que c'est un peu l'être de notre institution que nous perdons avec M. Rakoto: l'ancien président de la Commission paritaire, que nos vœux de succès accompagnent dans ses nouvelles fonctions au sein du Gouvernement de son pays, a bien mérité de l'association.

Je suis assuré d'interpréter fidèlement notre sentiment unanime en disant à notre ami Guillabert, qui présente cette année le Rapport général au nom de la Commission paritaire, nos félicitations: puisse l'association conserver, puis accroître ce que vous lui donnez, et d'abord, cette foi qui fut en elle parce qu'elle ne cesse de vous habiter. Vous accepterez, mon cher Guillabert, de partager ces félicitations avec l'Ambassadeur Sissoko: vous remplacer au pied levé n'est pas une mince affaire. Eh bien, M. Sissoko à Libreville s'est acquitté brillamment de cette tâche ingrate pour notre bonheur...

Et puis l'intérêt que nous portons à notre institution ne doit pas nous dissimuler celui qui s'attache à son pendant qui est l'Exécutif; nous devons certainement notre évolution à la très grande compréhension dont le Conseil d'association et le Conseil des Communautés européennes ont fait preuve à l'égard de la Conférence parlementaire. Il m'est agréable de leur rendre cet hommage à travers leurs représentants ici présents, MM. les Secrétaires d'Etat Yvon Bourges et Ramarosaona.

Oui, c'est vrai qu'ils sont souvent l'objet de critiques qui tendent à les représenter comme des technocrates, c'est la

formulé à la mode. Je me plais à dire que ces technocrates se sont comportés en véritables démocrates dans la conception et dans la pratique de leurs rapports avec les membres de la Conférence parlementaire, d'autant qu'ils ont constaté à l'expérience que c'est en réalité dans notre Assemblée qu'ils trouvent leur meilleur support, leur fidèle soutien, un soutien qui n'a cessé de s'affirmer dans les circonstances parfois les plus difficiles.

Ai-je besoin d'ajouter que notre Assemblée n'acquiert sa pleine efficacité que si elle trouve en face d'elle un interlocuteur valable, c'est-à-dire un Exécutif chargé entre autres choses, d'assurer une suite à ses travaux.

Il m'est agréable par ailleurs de souligner la part prise dans la préparation et le déroulement de cette Conférence et d'une manière générale dans la vie de notre organisation par les services des secrétariats de Luxembourg et de Bruxelles qui nous donnent ici une nouvelle preuve de leur compétence et de leur efficacité.

Enfin je voudrais saluer les journalistes qui par leur présence - qui nous honore - témoignent de la sympathie qu'ils portent à notre association et à nos travaux.

La satisfaction toute particulière que nous éprouvons à nous trouver ici à Yaoundé dépasse assurément celle qu'inspire toujours la visite d'amis venus pour discuter en toute confiance de problèmes d'intérêt commun.

C'est que Yaoundé et le Cameroun tiennent dans le coeur de chaque membre des EAMA une place incomparable et que, confondus en une même affection et dans une même admiration, tous deux symbolisent à nos yeux l'Afrique d'hier et celle de demain, l'Afrique de la souffrance, de la lutte mais aussi celle de l'espoir, de la fierté et de la dignité.

Voici que la Convention est entrée en vigueur le 1er janvier 1971 et Yaoundé II fermement et heureusement engagée. C'est, je crois, le moment de dire, au nom des délégués africains et malgaches, à nos collègues européens de la Commission paritaire et à M. ACHENBACH nos sentiments de profonde reconnaissance pour l'action éminemment efficace qu'ils ont menée au sein de la

Commission paritaire et au Parlement européen en faveur d'une ratification rapide de la nouvelle Convention.

Voici nos pays unis autour d'une position commune, et nos partenaires européens désormais au fait de nos critiques, de nos satisfactions, de nos demandes et de nos espoirs; voici nos divergences passagères aplanies ou ramenées à leurs véritables dimensions par notre persuasive sérénité. Voici, grâce à vous, l'Association mieux connue, plus respectée, plus écoutée.

Notre organisation se définit à la vérité comme un regroupement qui a pour but de renforcer la coopération et la solidarité entre ses membres. Quoi de plus normal et de plus noble à la fois ? Mais la vie nous a appris que bien souvent les idées les plus simples, les évidences les plus nettes ne triomphent pas nécessairement et qu'il leur faut parcourir un lent et parfois douloureux cheminement. Déjà nous avons été amenés à constater un malaise au sein de notre Association. Et pourtant les principes sur lesquels s'était fondé notre accord à la fois raisonné et ardent apparaissent, lorsqu'on les énonce, d'une limpidité de cristal que rien ne semblerait ternir.

Pourquoi alors ces débats à Libreville et à Yaoundé que nous avons suivis avec une attention anxieuse ? Nous ne pouvons rester indifférents aux préoccupations qu'ils traduisent, tant il est vrai que notre tâche essentielle ici est de manifester avec vigueur notre volonté de faire opposition à toutes mesures dilatoires et de traduire les sentiments de nos Etats et des populations que nous représentons.

Nous sommes conscients que la nature des choses porte notre Association à un changement, aussi bien en son sein que dans ses relations avec l'extérieur. A cet égard, nul ne peut prévoir les conséquences qui résulteraient de l'élargissement de la Communauté.

Alors l'essentiel pour les EAMA c'est que tous ces changements s'exercent dans un certain sens et respectent un certain ordre, et que tous ces événements n'entraînent ni rupture ni bouleversement sinon nous courrions au désenchantement et à un échec certain.



Comment ne pas rappeler à cet égard l'exemple des Six qui, alors qu'ils avaient décidé de faire quelque chose entre eux, dans leur intérêt, prirent délibérément l'option d'associer le sort de pays sous-développés à leur propre destinée ! Nous ne répéterons jamais assez que par cet engagement politique, essentiel à nos yeux, l'Europe liait notre développement au sien. C'est pourquoi nous avons la faiblesse de croire que nous avons préparé la création d'une Communauté qui s'inspire bien certainement de règles que l'expérience des autres a rendues valables, mais qui contient aussi des idées neuves, originales, spécialement adaptées aux situations particulières avec lesquelles nous avons été confrontés.

Souvenons-nous...

C'est quelque temps seulement après l'événement historique qui permit à nos peuples de fixer librement leur destin, que dans une Afrique agitée par des idées, souvent plus généreuses que réalistes, nous avons choisi, librement, nous, avec courage et gravité, de créer cette Association et de définir la première étape de notre marche vers notre développement.

C'est donc, je crois, tirer la leçon du passé, c'est en même temps apporter une contribution positive à la consolidation de l'Association que de souligner que notre oeuvre, parce qu'elle s'est voulue à l'image des réalités, doit conserver son architecture d'origine, quels que soient les aménagements qui peuvent être apportés à l'édifice, car le concept d'Association est né.

Et pourtant, les lourdes responsabilités qui nous incombaient soudain, la nouvelle définition de nos relations, les options délicates que nous devons retenir, l'attitude qu'il nous fallait adopter en face des problèmes mondiaux, et même la diversité de nos Etats, mes chers amis, que d'obstacles à franchir pour notre Association !

Parce que nous avons voulu que la raison et une solidarité effective fondée sur un traitement privilégié président à la création de l'Association, nous estimons que le moment est venu pour la Communauté économique européenne d'assumer pleinement son rôle vis-à-vis des Etats africains et malgaches associés.

Et l'on ne pourra pas nous reprocher de verser dans l'admiration complaisante de notre oeuvre commune si nous évoquons le rayonnement de l'Association et le rôle décisif que son heureuse expérience lui permet de jouer dans la création d'une Communauté eurafricaine.

Instruits par notre propre expérience, nous demeurons en effet plus que jamais convaincus que si l'histoire nous impose son cours de manière irrésistible, il serait dangereux et d'ailleurs inutile de prétendre modifier son rythme. Mais nous pensons que l'idéal qui n'a cessé de guider notre entreprise, que la compréhension et la souplesse dont nous avons usé dans nos rapports, doivent nous aider à consolider et à parachever notre oeuvre : les peuples des Etats africains et malgache qui ont accordé leur confiance aux Six ont placé dans l'Association une espérance que l'Europe ne peut décevoir.

A l'Afrique qui cherche sa voie, à ce monde dominé par la méfiance, l'Association, qui se veut un modèle de coopération confiante, affirme sa conviction de mener le juste combat pour une Communauté eurafricaine qui réponde aux aspirations des populations des Etats africains et malgache.

Vive Yaoundé,

Vive l'Association.

(Applaudissements)

La séance est suspendue à 18 heures.

PRESIDENCE DE M. Philippe YACE

Président

La séance est reprise à 18 h 20.

Dépôt de documents

Le PRESIDENT communique que, depuis la dernière réunion annuelle de la Conférence, il a reçu les documents suivants :

a) du Conseil d'association :

- le sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (doc. 32-I/II);

b) de la Commission paritaire :

- rapport de M. Bouanga, sur le compte annuel de gestion pour l'exercice 1969 ainsi que sur l'état prévisionnel pour l'exercice 1971 (doc. 33);
- rapport et rapport complémentaire (doc. 34 et 35) de M. Guillabert sur le sixième rapport général du Conseil d'association (doc. 32-I/II).

Le PRESIDENT expose ensuite les raisons de certains retards intervenus dans la distribution du sixième rapport général du Conseil d'association et du rapport de M. Guillabert.

Ordre des travaux

Sur proposition de la Commission paritaire et du Bureau, la Conférence fixe comme suit l'ordre de ses travaux :

- cet après-midi, 11 janvier 1971 :

- Rapport de M. Bouanga sur le compte annuel de gestion pour l'exercice 1969 ainsi que sur l'état prévisionnel pour l'exercice 1971;

Mardi 12 janvier 1971 :

10 heures

- Exposé du Président en exercice du Conseil d'association sur le sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association;

.../...

- Exposé du Président en exercice du Conseil des Communautés européennes;
- Présentation du rapport et du rapport complémentaire de M. Guillabert sur le sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association;
- Exposé de M. Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes;

16 heures

- Discussion des rapports de M. Guillabert;

Mercredi 13 janvier 1971 :

9 h 30

- Réunion du Bureau;

10 heures

- Suite de la discussion des rapports de M. Guillabert et vote de la proposition de résolution;
- Nomination des membres de la Commission paritaire;
- Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission paritaire.

../. ..

Compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour 1969 et état prévisionnel pour 1971

M. BOUANGA, rapporteur, rappelle que son rapport comprend deux parties, consacrées l'une au compte de gestion pour le dernier exercice financier et l'autre à l'état prévisionnel pour le prochain exercice.

Les dépenses de l'exercice 1969 s'élèvent à 150.000 francs français, auxquels il faut ajouter un montant de 27.699 francs français, qui seront à imputer au budget de l'exercice en cours.

L'augmentation des crédits disponibles pour l'exercice en cours devrait pouvoir couvrir l'excédent des dépenses par rapport aux prévisions, car le nouveau budget est passé de 150.000 à 216.000 francs français.

Pour l'année 1971, il convient de ne pas augmenter le montant de la contribution des Etats associés. Le budget de l'année prochaine restera donc égal à celui de l'exercice en cours.

La commission paritaire s'est préoccupée du retard dans le versement des contributions des Etats associés. Cette situation donne lieu à des difficultés de trésorerie.

Avant de conclure, le rapporteur résume le texte de la résolution proposée, qui donne décharge au secrétaire général du Parlement européen pour le compte de gestion de l'exercice 1969 et qui décide de reporter au budget de l'année suivante les dépenses excédentaires de cet exercice.

L'orateur termine par une appréciation positive du travail fourni par les institutions parlementaires de l'Association.

(Applaudissements)

M. AIGNER exprime ses remerciements au nom de la Conférence.

(Applaudissements)

.../..

La Conférence adopte la proposition de résolution.

Sur proposition du PRESIDENT la Conférence décide d'interrompre ses travaux et de les reprendre demain, mardi 12 janvier 1971, à 10 heures.

La séance est levée à 18h30.